



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Seizième session

Réunion en ligne, 5, 7 et 21 avril 2022

Informations actualisées sur la coopération internationale

Point 16.1 de l'ordre du jour

Document établi par le secrétariat de la CIPV

1. Le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a examiné et mis à jour la page du Portail phytosanitaire international (PPI)¹ consacrée à la coopération externe, qui indique les organisations avec lesquelles nous coopérons actuellement et les domaines présentant un intérêt commun qui font l'objet d'un travail conjoint.

2. Les sections ci-après décrivent les principales activités de coopération menées en 2021 avec des organisations externes et des organisations régionales pour la protection des végétaux.

I. Section 1. Organisations internationales

3. **Convention sur les armes biologiques du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies:** Le secrétariat de la CIPV continue de collaborer avec la Convention sur les armes biologiques et de participer au Groupe de travail sur les risques biologiques (créé en août 2020 par le Comité exécutif et approuvé par le Secrétaire général de l'Organisation de Nations Unies), codirigé par le Bureau des affaires de désarmement et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et bénéficiant d'un appui en matière de secrétariat du Cabinet du Secrétaire-général. Le Groupe de travail sur les risques biologiques rassemblera des compétences en matière de politiques et des compétences normatives et techniques afin d'harmoniser et de faire mieux comprendre encore les capacités, les mécanismes, les rôles et les responsabilités au sein du système des Nations Unies en vue de renforcer l'intervention de la communauté internationale face aux risques biologiques et d'améliorer la prévention de l'utilisation délibérée d'agents pathogènes biologiques ainsi que la préparation à une telle utilisation.

¹ Page du PPI consacrée à la coopération extérieure (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/external-cooperation/>.

4. Il a pour but de faciliter la mise en œuvre des cinq activités recommandées par le Comité exécutif, consistant à:

- 1) cartographier les activités relatives aux risques biologiques menées par les organismes du système des Nations Unies et l'expertise de ces derniers;
- 2) développer le projet de texte actuel relatif au «cadre de gestion des situations d'urgence biologique liées à des événements biologiques délibérés» (actuellement élaboré au titre du programme de désarmement du Secrétaire général) pour en faire un cadre d'orientation général dans le système des Nations Unies;
- 3) examiner la possibilité de mettre en place un programme d'échange du personnel pour favoriser la collaboration et développer les compétences internes;
- 4) organiser à l'échelle des Nations Unies un exercice théorique d'évaluation et d'atténuation des risques biologiques au niveau des dirigeants ou des adjoints et au niveau national;
- 5) élaborer une stratégie pour développer la participation multipartite.

5. L'activité 4 concerne l'organisation d'un exercice théorique à l'échelle des Nations Unies, au niveau des dirigeants (ou des adjoints). Les risques biologiques peuvent avoir des conséquences sur la santé humaine (ou publique), mais aussi des conséquences sur la santé animale et végétale qui pourraient avoir des répercussions sur la sécurité sanitaire des aliments, la sécurité alimentaire, l'économie et la stabilité en général. Les maladies peuvent aggraver les conflits, et inversement. Elles peuvent être utilisées comme arme ou résulter d'un accident. En outre, les risques biologiques peuvent avoir des incidences sur les capacités de travail de l'ONU à tous les niveaux. Par conséquent, il est important que les organismes du système de l'ONU puissent, compte tenu de leurs rôles, de leurs mandats et de leurs capacités, intervenir de manière conjointe et efficace. L'exercice théorique vise à rassembler les chefs de secrétariat de tous les organismes du système de l'ONU concernés pour qu'ils effectuent un exercice guidé de deux heures qui impulsera l'élaboration d'un programme d'exercices dans le système des Nations Unies.

6. **CABI** a participé activement au Groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et au Groupe de travail technique FAO-CIPV sur la quarantaine et les mesures phytosanitaires, chargé de coordonner toutes les activités techniques relatives à la prévention de la propagation de la chenille légionnaire d'automne dans de nouvelles zones.

7. **Convention sur la diversité biologique (CDB)**: Le secrétariat de la CIPV continue d'œuvrer à la protection de l'environnement contre les effets des organismes nuisibles aux végétaux, qui est un des objectifs stratégiques de la CIPV pour la nouvelle décennie. Ainsi, le cadre de la CIPV est appliqué pour répondre aux préoccupations environnementales liées à la biodiversité des plantes et aux problèmes émergents associés aux espèces exotiques envahissantes nuisibles aux végétaux. Les secrétariats de la CIPV et de la CDB ont signé un protocole d'accord et adoptent actuellement un nouveau plan de travail pour 2022-2024 en vue de renforcer encore les synergies, la coopération et les activités menées. En 2021, le secrétariat de la CIPV a participé activement, et appelé les parties contractantes à la CIPV à participer, aux réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-24) et de l'Organe subsidiaire pour la mise en application (SBI-3), ouvrant ainsi la voie à la quinzième session de la Conférence des parties à la CDB. Une attention particulière a été accordée aux questions relatives au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, aux espèces exotiques envahissantes et aux communications. De plus, un groupe sur la biodiversité, comprenant des membres du secrétariat de la CIPV, a été créé afin de garantir que le plan de travail avec la CDB et celui portant sur des sujets en lien avec la biodiversité sont bien conçus et suivis.

8. **Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)**: Le CIHEAM a été membre du Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux et a collaboré avec le secrétariat de la CIPV à plusieurs initiatives visant à promouvoir l'édition 2020 de cette Année et ses apports;

9. **Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEACP):** La collaboration fructueuse avec le COLEACP a abouti à la signature en 2021 d'un protocole d'accord entre la FAO et le COLEACP. Un webinaire de lancement, ouvert par M^{me} Beth Bechdol, Directrice générale adjointe de la FAO, a été organisé à l'occasion de cette signature. En 2021, le COLEACP était représenté dans les groupes de travail chargés d'élaborer des cours en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire, les systèmes de certification à l'exportation, la surveillance et la communication d'informations, et l'inspection. Outre l'aide fournie à ces groupes en nature sous la forme d'une expertise pédagogique, le COLEACP fournit un appui informatique à l'élaboration de trois de ces supports de formation en ligne et prévoit de les faire traduire en français. Par ailleurs, un guide a été traduit en français.

10. **Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire:** Le Groupe de recherche international sur le risque phytosanitaire a accepté d'assurer les rôles et responsabilités qui incombaient auparavant au Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire. La présidence du Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire a fait savoir à la CIPV que le Groupe de recherche international sur le risque phytosanitaire devrait remplacer le Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire en tant qu'organisme externe fournissant à la CIPV des avis d'expert sur l'analyse du risque phytosanitaire.

11. **Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA):** La coopération avec l'AIEA s'est poursuivie tout au long de 2021, en particulier dans le domaine de l'élaboration des normes internationales et avec le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP), au sein duquel l'AIEA est représentée par un membre, comme indiqué dans les spécifications du groupe. En outre, l'AIEA participe activement au groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.

12. **Organisation maritime internationale (OMI):** Le secrétariat de la CIPV a contribué dans une large mesure, au nom de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, à la révision des directives de l'OMI sur les programmes d'inspection des unités de transport de marchandises. Le secrétariat de la CIPV s'emploie à faire inclure des critères de propreté des conteneurs maritimes dans les programmes d'inspection de l'OMI, dans le cadre de sa participation au groupe de correspondance et grâce aux conseils fournis par plusieurs organisations nationales pour la protection des végétaux, par l'intermédiaire de leurs représentants participant au groupe de correspondance.

13. En 2021, à l'issue de longues négociations et grâce à la contribution importante du secrétariat de la CIPV, le Sous-comité du transport des cargaisons et des conteneurs a approuvé, à sa septième session, les propositions formulées par le groupe de correspondance et inclus la contamination par des organismes nuisibles dans le projet de directives de l'OMI révisées relatives à l'inspection, soumises au Comité de sécurité maritime (CSM) pour adoption à sa cent cinquième session (avril 2022). La CIPV fera peut-être une déclaration sur ce sujet lors de la cent cinquième session du CSM. Cela marque une évolution importante et confirme la volonté de la communauté maritime et des parties intéressées de participer activement à la réduction de la contamination des conteneurs et de leur chargement par des organismes nuisibles.

14. **Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers:** Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers, créé en 2003, est un groupe scientifique indépendant qui procède à une analyse et à des travaux de recherche scientifique en réponse à des questions phytosanitaires touchant aux forêts qui se posent au niveau international. Le Groupe technique sur la quarantaine forestière, le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) et le Comité des normes de la CMP y ont recours pour obtenir des réponses à des questions scientifiques essentielles.

15. **Fédération internationale des semences (FIS):** Le secrétariat de la CIPV a collaboré avec la FIS en tant que membre du Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux et a contribué aux manifestations de la FIS en y envoyant des intervenants. De plus, un représentant de la FIS a présenté les travaux de cet organisme concernant le commerce électronique au groupe de travail chargé d'élaborer le guide de la CIPV sur ce sujet. La FIS a suggéré l'organisation

d'une manifestation consacrée à la santé des végétaux et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre des webinaires liés à l'Année internationale de la santé des végétaux et servant à préparer la première Conférence internationale sur la santé des végétaux.

16. **Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA):** L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est, dans le système interaméricain, l'organisme spécialisé dans l'agriculture qui appuie les activités des États Membres en faveur du développement agricole et du bien-être rural. En 2021, des contacts ont été établis avec le représentant de l'IICA en vue de relancer la coopération et de déterminer les domaines de collaboration avec le secrétariat de la CIPV.

17. **Secrétariat de l'ozone:** Dans le cadre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle, qui est l'un des comités sur les options techniques au sein du Groupe de l'évaluation technique et économique du Protocole, est chargé des conseils techniques et de l'évaluation concernant des questions relatives à la production et à l'utilisation du bromure de méthyle, substance qui appauvrit grandement la couche d'ozone. Les travaux du Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle impliquent également une coopération avec le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) de la CIPV, puisqu'un protocole d'accord a été signé en 2012 entre le Secrétariat de l'ozone du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, agissant au nom du secrétariat de la CIPV. La collaboration entre les parties se fait par un échange d'informations techniques entre le Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle et le GTTP, et vise à maximiser l'efficacité et l'efficacités en matière de réalisation des objectifs communs des traités en réduisant au minimum les doubles emplois.

18. **Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF):** Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce est une organisation hébergée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont les membres principaux sont les suivants: le Codex Alimentarius, la FAO, le secrétariat de la CIPV, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le Groupe de la Banque mondiale, l'OMS et l'OMC. Le secrétariat de la CIPV a participé à toutes les réunions du groupe de travail du Fonds, qui se sont tenues en ligne en 2021. Le secrétariat de la CIPV a examiné de façon approfondie plusieurs demandes de subventions comportant un aspect phytosanitaire et a adressé ses observations au groupe de travail, qui examine, approuve et hiérarchise les projets financés par le Fonds (y compris les subventions destinées à l'élaboration des projets). La description détaillée des projets approuvés et de leurs résultats est disponible sur le site web du Fonds. Le secrétariat de la CIPV a fait l'objet d'une vérification concernant la mise en œuvre d'un projet financé par le Fonds qui vise à mettre en place un réseau de facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP). Les résultats de cette vérification ont été présentés au groupe de travail en octobre 2021 ainsi que lors d'un webinaire organisé à cet effet conjointement avec le secrétariat de la CIPV. La vérification a mis en lumière la bonne gestion du projet et l'utilité de l'ECP pour la communauté de la CIPV. Le secrétariat de la CIPV participe à plusieurs petits groupes du Fonds qui travaillent sur diverses initiatives, notamment sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, la certification électronique et les partenariats public-privé.

19. **Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires²:** Le Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires est un groupe scientifique indépendant qui met à disposition un forum permettant de traiter, dans le cadre de débats et de travaux de recherche collective, des questions essentielles ayant trait aux traitements phytosanitaires. Il a pour mission d'harmoniser la recherche portant sur les traitements phytosanitaires et d'autres mesures trouvant une application dans le commerce international des produits horticoles afin d'aider les groupes techniques de la CIPV, les organisations pour la protection des végétaux et les chercheurs. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) a recours au Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires pour appuyer

² Page web du Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/external-cooperation/organizations-page-in-ipp/phytosanitarymeasuresresearchgroup/>.

la mise au point de traitements phytosanitaires internationaux devant être examinés et approuvés par le Comité des normes.

20. **Programme des Nations Unies pour l'environnement:** Le secrétariat de la CIPV a participé à la coordination de la communication interinstitutionnelle avec les organismes travaillant dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité tout au long de 2021, et prévoit de poursuivre cette activité. La participation à des réunions à ce titre permet au secrétariat de la CIPV de prendre part à un cycle d'entretiens mettant en lumière les contributions de la CIPV à la biodiversité et à l'environnement.

21. **Organisation mondiale des douanes (OMD):** D'après les secrétariats de l'OMD et de la CIPV, la coopération dans le cadre du point 1.4 du plan d'action conjoint se poursuit dans le but de renforcer les liens entre les douanes et les organismes travaillant dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation au niveau national, et de faire mieux connaître aux communautés de la CIPV et de l'OMD les moyens de collaboration possibles. Le secrétariat de la CIPV a fait une présentation lors de la cinquième Conférence mondiale de l'OMD sur les OEA, qui s'est tenue en mai 2021. Il continue d'assister, en tant qu'observateur, aux réunions du Groupe de travail sur le commerce électronique de l'OMD, et contribue et intervient en vue de sensibiliser les membres du Groupe de travail aux questions phytosanitaires. L'OMD a soumis du matériel sur le commerce électronique en réponse à un appel lancé en 2021 par le secrétariat de la CIPV en vue de la mise à disposition de ressources, et continue de participer à l'élaboration du guide de la CIPV sur le commerce électronique.

22. **Organisation mondiale du commerce (OMC) et Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS):** Le secrétariat de la CIPV a présenté des informations actualisées à toutes les réunions que le Comité SPS de l'OMC a tenues en 2021. Il a également dispensé une formation dans le cadre du cours en ligne approfondi sur les mesures sanitaires et phytosanitaires: cinquième session (L'accord SPS et les organes internationaux de normalisation), tenue en octobre 2021. En outre, le secrétariat de la CIPV a participé à la séance thématique en ligne du Comité SPS consacrée à la procédure de suivi du processus d'harmonisation internationale, tenue en novembre 2021, et a présenté dans les grandes lignes le mécanisme de suivi de la CIPV, en soulignant qu'il s'agissait d'un objectif établi au titre du nouveau cadre stratégique de la CIPV, les résultats de l'enquête générale de l'IRSS (Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre) et l'intention d'en faire un système durable, ainsi que la possibilité que la communauté de la CIPV dispose d'un cadre de suivi et d'évaluation. Les membres du Comité SPS participant ont noté que le processus d'harmonisation internationale dépendait des parties contractantes et que sa mise en œuvre pouvait différer, une norme pouvant s'appliquer ou non à une partie contractante. Un rapport du secrétariat du Comité SPS de l'OMC est présenté à la seizième session de la CMP.

23. **L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)** a participé au groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organes nuisibles.

24. **Union postale universelle (UPU):** Un représentant de l'Union postale universelle a participé à la troisième réunion du groupe de travail consacrée à l'élaboration du guide de la CIPV sur le commerce électronique des végétaux, des produits végétaux et autres articles réglementés, afin de communiquer des informations générales sur l'UPU et ses activités relatives au commerce électronique et de déterminer les domaines de collaboration possibles. Par ailleurs, l'UPU a répondu à l'appel lancé par le secrétariat de la CIPV en vue de la mise à disposition de ressources concernant le commerce électronique, et le matériel qu'elle a fourni a été mis en ligne sur le PPI, après avoir été examiné par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

25. **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC):** Le secrétariat de la CIPV a eu des échanges avec un représentant du GIEC en vue d'obtenir la collaboration de ce groupe avec la nomination d'un spécialiste du changement climatique devant faire partie du Groupe de réflexion sur les effets du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux, créé par la CMP. Ce groupe de réflexion a notamment pour but de faire progresser la prise en compte des questions phytosanitaires dans le débat international sur le changement climatique, de renforcer la collaboration et de permettre l'échange d'informations avec des organismes pertinents, comme le GIEC.

II. Section 2. Recherche et universités

26. Le secrétariat de la CIPV a renforcé ses activités de liaison avec le milieu de la recherche et les universités, conformément au nouveau programme de développement sur la coordination de la recherche dans le domaine phytosanitaire, prévu dans le cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.

27. Des activités de liaison ont été menées auprès des organisations et institutions suivantes:

- 1) **Euphresco** (pour le document sur la coordination de la recherche en matière phytosanitaire) ainsi que certaines activités conjointes initiales sur la télédétection et la santé des végétaux; l'université de Chypre, le CIHEAM et l'université de Florence (en vue du seizième congrès de l'Union phytopathologique méditerranéenne et d'autres activités conjointes);
- 2) **CABI et l'université de York** (pour l'étude sur le fardeau mondial que représentent les pertes agricoles), les universités de Basilicate et de Pérouse (en vue de la quatorzième Conférence internationale sur les bactéries phytopathogènes), le programme des masters communs Erasmus Mundus en santé des végétaux (pour l'appui fourni à l'Année internationale de la santé des végétaux et à une présentation faite par le secrétariat de la CIPV);
- 3) **Imperial College London (ICL)**: L'ICL a fourni un appui technique au secrétariat de la CIPV pour la mise en œuvre du projet mondial intitulé *Rolling out a Systems Approach Globally - sharing tools for enhanced application d'une approche systémique et market negotiation on plant pest risk (MTF/INT/336/STF)* (Déploiement d'une approche systémique au niveau mondial - mise en commun d'outils pour améliorer l'adoption d'approches systémiques et les négociations commerciales sur le risque phytosanitaire), financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), qui s'est achevé en juin 2021. Les outils qui favorisent l'utilisation de l'approche systémique par les organisations nationales pour la protection des végétaux ont été perfectionnés dans le cadre de ce projet grâce à la contribution de facilitateurs formés et agréés, et des manuels d'utilisation ont été élaborés. Les outils et les manuels ont été traduits dans les six langues officielles de la FAO et peuvent être téléchargés à partir de la page consacrée aux outils en ligne de l'approche systémique, sur le PPI. La page consacrée aux systèmes phytosanitaires dans l'approche systémique a été actualisée avec la mise en ligne d'outils et de manuels. Aux fins de la diffusion de ces outils, une vidéo de présentation et une vidéo d'infographie ont été élaborées en coopération avec un spécialiste de la communication;
- 4) **Université de Turin / Agroinnova** (pour son programme annuel sur l'Année internationale de la santé des végétaux 2020). Des contacts ont également été établis avec la Société américaine d'entomologie, l'Association internationale des sciences pour la protection des végétaux, la Société internationale de phytopathologie et l'université La Sapienza, à Rome;
- 5) **Université de Florence**: le secrétariat de la CIPV a assuré un cours de phytopathologie à l'université de Florence, dans la section de phytopathologie et d'entomologie, au sein du Département des sciences et techniques de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement et des forêts (DAGRI). Accueilli par M^{me} Laura Mugnai, Professeure de phytopathologie et co-éditrice en chef de *Phytopathologia Mediterranea*, le secrétariat de la CIPV s'est adressé aux étudiants de master en gestion des ressources naturelles pour le développement rural sous les tropiques lors d'une conférence de trois heures qui s'est déroulée en ligne, et a essayé de les faire participer. Il a présenté la CIPV et ses activités, puis les étudiants ont dû faire face à une situation réaliste simulée selon un scénario hypothétique de détection d'organismes nuisibles.

III. Section 3. Organisations régionales pour la protection des végétaux

28. Le secrétariat de la CIPV a apporté un soutien constant aux organisations régionales pour la protection des végétaux participant aux travaux de certains groupes de réflexion de la CMP, ainsi qu'à l'organisation de webinaires et d'autres manifestations. Il a appuyé la trente-troisième consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux, qui s'est déroulée en ligne au cours du dernier trimestre de 2021. Les organisations régionales pour la protection des végétaux participantes ont reçu du secrétariat de la CIPV des informations actualisées sur les travaux du groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers

d'organismes nuisibles et sur le réseau des laboratoires de diagnostic, en ce qui concerne le Programme de développement du cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, et ont eu un échange de vues concernant le mandat d'un consultant susceptible d'être recruté par la CIPV. Lors de la trente-troisième consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux, la demande soumise par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, tendant à la reconnaissance de celle-ci comme organisation régionale pour la protection des végétaux en vertu de la CIPV, a été examinée et une recommandation concernant la décision finale devant être prise à la seizième session de la CMP a été formulée.

29. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du rapport sur les activités de coopération internationale menées en 2021.